

Liste des affaires au conseil municipal du 26 janvier 2017

*Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2016,*

2017-001 Installation d'un conseiller municipal
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-002 Modification de la composition des groupes d'élus du conseil municipal
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-003 Modification des représentants au sein des commissions et instances municipales
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-004 Adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre à la Charte régionale de la biodiversité
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-005 Travaux de fermeture de la promenade Jean Moulin - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les demandes d'autorisations administratives et d'urbanisme correspondantes
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-006 Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « velib' » du syndicat mixte autolib' et velib' métropole
Rapporteur : Monsieur TRAORE

2017-007 Attribution de subventions de la ville à diverses associations-exercice 2017
Rapporteur : Madame EL MALKI

2017-008 Acquisition d'œuvres réalisées par des artistes Kremlinois
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2017-009 Fixation du prix de vente des plaquettes de timbres du 120^{ème} anniversaire de la Ville
Rapporteur : Madame MATHONNAT

2017-010 Centre social Germaine Tillion : convention cadre pluriannuelle entre le conseil Départemental et la ville
Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2017-011 Convention de mise en place d'offres de service de proximité de la CAF du Val-de-Marne avec la commune du Kremlin-Bicêtre
Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2017-012 Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles »

Rapporteur : Madame BASSEZ

2017-013 Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative à la mise en œuvre de projets visant à « accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil »

Rapporteur : Madame BASSEZ

2017-014 Demande de subvention au ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire du député Jean-Luc Laurent pour le déploiement des 3^{ème} et 4^{ème} phases d'un système de vidéo protection sur la voie publique au Kremlin-Bicêtre

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-015 Annule et remplace: délibération N°2016-043 Nouvelles modalités de la taxe de séjour

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-016 Attribution de subventions à diverses associations et établissements publics communaux-année 2017

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-017 Autorisation de sortie de l'inventaire de deux balayeuses EGHOLM et d'une balayeuse AZZURA

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-018 Ressources Humaines – élargissement du plan de résorption de l'emploi précaire 2016/2018

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-019 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-001

**INSTALLATION D'UNE
CONSEILLERE
MUNICIPALE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Monsieur Jacques POIRSON m'a adressé le 16 décembre dernier par courrier, la démission de son mandat de conseiller municipal. Il occupait cette fonction depuis le 30 septembre 2016.

Monsieur Jacques POIRSON ne m'ayant pas fait part de sa volonté d'être rattaché à un groupe, il avait été déclaré comme non inscrit au sein du conseil municipal.

Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste.

La candidate suivante de la liste, Madame Colette KHABBAZ, a été sollicitée et devient donc de fait conseillère municipale.

Madame Colette KHABBAZ m'a informé qu'elle s'inscrit au groupe «Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre ».

Je la déclare installée dans ses fonctions.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,
Vu l'article L2121-4 Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L270 du Code électoral,

_____ DECIDE _____

Article unique : De prendre acte de l'installation de Madame Colette KHABBAZ dans la fonction de conseillère municipale ainsi que de son inscription au groupe « Divers droite opposition municipale du Kremlin-Bicêtre »

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Nous venons d'accueillir Madame Colette KHABBAZ, en qualité de conseillère municipale, suite à la démission de Monsieur Jacques POIRSON.

De plus, par un courrier reçu le 24 janvier 2017, le groupe des élus socialistes du Kremlin-Bicêtre m'a informé du changement de la vice-présidence du groupe au sein du conseil municipal.

La vice-présidence du groupe sera exercée désormais par Monsieur Laurent GIRIER en remplacement de Monsieur Jérôme GIBLIN.

Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du conseil municipal conformément à l'article 33 du règlement intérieur du conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte de cette nouvelle composition :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD

Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI

Vice-président : Laurent GIRIER

GROUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI-LALOUPO
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Présidente : Nadia MERSALI-LALOUPO

GROUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER

Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE DIVERS DROITE OPPOSITION MUNICIPALE AU KREMLIN-BICÊTRE

- Colette KHABBAZ
- Léa MORGANT
- Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET
- Rose Marie LOEMBE

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET

Vice-président : Pascal REISSER

GROUPE MODEM ET CENTRISTES

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI

Vice-président : Bernard AUBAGUE

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 du règlement intérieur adopté le 29 septembre 2016,

Vu la lettre de démission de Monsieur Jacques POIRSON réceptionnée par Monsieur le Maire en date du 16 décembre 2016,

Vu la lettre du groupe des élus socialistes réceptionnée par Monsieur le Maire en date du 24 janvier 2017,

_____ **DECIDE** _____

Article unique De prendre acte de la composition des groupes d'élus du conseil municipal telle que présentée ci-dessous :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT

- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD

Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI

Vice-président : Laurent GIRIER

GROUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Présidente : Nadia MERSALI-LALOUPO

GROUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER

Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE DIVERS DROITE OPPOSITION MUNICIPALE AU KREMLIN-BICÊTRE

- Colette KHABBAZ
- Léa MORGANT
- Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET
- Rose-Marie LOEMBE

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET

Vice-président : Pascal REISSER

GROUPE MODEM ET CENTRISTES

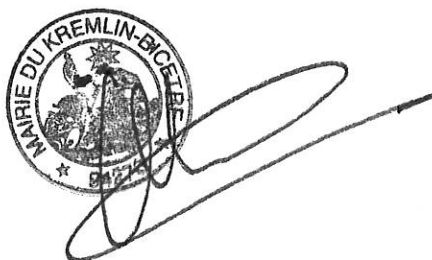
- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI

Vice-président : Bernard AUBAGUE

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-003

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le **26 janvier à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS
MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES**

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Suite à la démission de Monsieur Jacques POIRSON et à l'installation de Madame Colette KHABBAZ en qualité de conseillère municipale, et conformément à notre règlement intérieur qui dispose que tout conseiller municipal a le droit d'être membre d'une commission, il convient de modifier la représentation des élus au sein de la commission municipale dans laquelle Monsieur Jacques POIRSON était désigné.

A ce titre, je vous propose la modification suivante :

- **Pour la commission municipale n°3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé, action sociale.)**

Je vous propose de désigner Madame Colette KHABBAZ en remplacement de Monsieur Jacques POIRSON.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence économique et des procédures publiques, notamment l'article 43,

Vu les articles L 1411-5, L.2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 29 septembre 2016,

Vu la lettre de démission de Monsieur Jacques POIRSON réceptionnée par Monsieur le Maire en date du 26 décembre 2016,

_____ **DESIGNE** _____

Article unique **Pour la commission municipale n°3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé, action sociale.):**

Madame Colette KHABBAZ en remplacement de Monsieur Jacques POIRSON.

La troisième commission municipale se compose dorénavant comme suit :

Rose ALESSANDRINI	Vincent ROUSSEAU	Carole POISAT
Didier ROUSSEL	Zohra SOUGMI	Geneviève EL MALKI
Jérôme GIBLIN	Ghislaine BASSEZ	Didier VOT
Bernard CHAPPELLIER	Bernard AUBAGUE	Colette KHABBAZ
Marie-Rose LOEMBE		

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-004

ADHESION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le **26 janvier à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ADHESION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE A LA CHARTE REGIONALE
DE LA BIODIVERSITE**

Monsieur Jean-François BANBUCK expose au conseil,

Le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté depuis plusieurs années une Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels. Elle a pour vocation, d'une part, de renforcer les actions en faveur de la biodiversité, d'autre part, de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonne pratique. Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des différents milieux naturels. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région. Ils s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de :

- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer ;
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- Développer, partager et valoriser les connaissances ;
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

Les adhérents à la charte régionale de la biodiversité renseignent leurs engagements dans la charte qui prévoit une durée d'engagement de 3 ans.

La communauté d'agglomération de Val de Bièvre a adhéré le 28 septembre 2015.

La commune du Kremlin-Bicêtre s'est engagée dans la définition d'un projet d'aménagement paysager structurant : le Ruban vert inscrit dans le Plan local d'urbanisme de la Ville approuvé le 17 décembre 2015. Ce projet vise à améliorer le cadre de vie urbain par un aménagement cohérent des espaces ouverts de la ville.

Le projet ambitieux du « *Ruban Vert* », qui consiste à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc des Coteaux à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris, vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à créer de nouveaux espaces verts en lien avec les équipements et les lieux publics.

Il s'appuie aussi sur une gestion écologique des eaux pluviales par une multiplication des espaces perméables en pleine terre, mais aussi le cas échéant sur la mise en place de stockages des eaux, de dispositifs alternatifs et/ou de réduction de l'imperméabilisation des sols.

Le Ruban vert est ainsi un projet de développement durable d'amélioration de l'espace public, de préservation de la biodiversité et de création de continuités écologiques.

En prévision de la mise en œuvre de ce projet, il est donc cohérent pour la Ville d'adhérer à la Charte en déclinant les objectifs de celle-ci en actions spécifiques propres à ses objectifs et ses pratiques.

Cette démarche s'inscrit de plus dans la continuité des nombreuses actions déjà engagées en faveur de la qualité environnementale, notamment dans les pratiques d'entretien des espaces verts de la ville. A titre d'exemple, on peut citer la démarche 0 phyto dans laquelle s'est engagée Le Kremlin-Bicêtre depuis plusieurs années.

L'adhésion à la Charte permettra ainsi à la Ville de valoriser les dispositifs déjà mis en place, de s'engager dans de nouvelles démarches et de renforcer la cohérence de son action en faveur de la biodiversité.

La Ville pourra actualiser et compléter ses engagements à tout moment si elle le souhaite. Les engagements pris par la collectivité seront rendus publics sur le site internet de la charte.

Enfin, cette adhésion pourra fonder la ville à solliciter certains financements dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de charte proposé par le Conseil Régional d'Ile de France, ci-annexé

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre du 28 septembre 2015 relative à l'« Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre à la charte Régionale de la biodiversité »,

Considérant les engagements de la ville du Kremlin-Bicêtre en matière de protection et valorisation de la biodiversité, ci annexés

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DÉCIDE _____

Article 1 : D'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

Article 2 : De s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents afférents et nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-005

**TRAVAUX DE
FERMETURE DE LA
PROMENADE JEAN
MOULIN -
AUTORISATION DONNEE
A MONSIEUR LE MAIRE
DE SIGNER LES
DEMANDES
D'AUTORISATIONS
ADMINISTRATIVES ET
D'URBANISME
CORRESPONDANTES**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le **26 janvier à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**TRAVAUX DE FERMETURE DE LA PROMENADE JEAN MOULIN -
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES
DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET D'URBANISME
CORRESPONDANTES**

Monsieur Jean-François BANBUCK expose au conseil,

Dans le but d'assurer la tranquillité des riverains de la promenade Jean Moulin, la Ville a décidé de procéder à la mise en place d'une nouvelle clôture et d'un dispositif de gestion d'ouverture et de fermeture des accès.

Cette opération consiste à installer de nouvelles grilles d'une hauteur de 1,8 m à l'identique de la clôture adjacente à ces espaces, avec les portails pour accéder à l'aire de jeux et à la promenade Jean Moulin.

A cette occasion, une révision des clôtures existantes et la réfection du revêtement sol d'une partie de l'allée menant vers la promenade Jean Moulin seront effectuées. Il est prévu également de reprendre la maçonnerie des murets endommagés de l'aire de jeux.

Ces travaux feront l'objet d'une procédure de marchés publics, la mise en concurrence sera lancée courant le premier trimestre 2017 pour une réalisation courant le mois de mai.

Ces aménagements doivent également faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Ainsi, il convient d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant désigné, de signer toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant le projet de travaux de clôture de la promenade Jean Moulin,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique D'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise, en vue de la réalisation des travaux de clôture de la promenade Jean Moulin.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DU KREMLIN-BICÊTRE" around the top edge and "94270" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a rooster and a sun. The signature is a stylized, cursive script.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-006

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE ET ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VELIB' » DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE ET ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VELIB' » DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE

Le service Vélib' d'aujourd'hui et de demain

Lancé en 2007 par la ville de Paris, le service Vélib' est aujourd'hui le service de vélos en libre-service le plus important d'Europe. A ce jour, 1 233 stations sont déployées sur 30 communes et dans les communes limitrophes avec plus de 17 000 vélos disponibles.

Il existe 7 stations Vélib' sur le Kremlin-Bicêtre avec une moyenne de 37,2 prises de vélo par jour. Les stations les plus utilisées sont celles situées sur la RD7 et plus particulièrement la station Fontainebleau (74,9 prises / jour) et Salengro (67,1 prises / jour).

Station	Prise moyenne / station	Prise moyenne commune	Nb de point d'accroche
GIDE	7,6	37,2	30
ROSSEL	18,8		25
LECLERC	19,2		20
CONVENTION	34,7		25
OKABE	37,8		25
SALENGRO	67,1		30
FONTAINBLEAU	74,9		45
		Moyenne point d'accroche	28,6

La ville de Paris a élaboré les contours du prochain service Vélib' début 2016 avec les caractéristiques suivantes :

- Un nouveau périmètre Vélib' avec 56 communes
- Un nombre potentiel de 1 400 stations avec 51 000 points d'accroche
- Un déploiement de 30% de vélos à assistance électrique dans la flotte Vélib'
- La possibilité de déploiement de 20% de stations légères (sans travaux)

La gouvernance du futur service Vélib'

Dans l'optique de préparer le renouvellement du contrat Vélib', la ville de Paris a mis en place un syndicat d'études auquel la ville du Kremlin-Bicêtre a adhéré en février 2016. Ce syndicat d'études avait pour mission de formaliser les contours du futur service Vélib' et d'élaborer le programme fonctionnel du service adressé aux futurs gestionnaires de ce marché de service.

En novembre 2016, le syndicat d'études Vélib' Métropole ayant évolué vers un syndicat mixte, c'est maintenant le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole qui sera chargé de la future gestion du service Vélib'. Dans ce cadre, la Ville de Paris accorde au syndicat mixte une licence d'exploitation gratuite de la marque « Vélib' ». Le syndicat mixte exerce cette compétence, en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande.

Les coûts du futur service Vélib'

Précédemment, le financement du service Vélib' était assuré par la ville de Paris par le biais, notamment, de son marché d'affichage publicitaire. Pour des raisons juridiques, le nouveau contrat Vélib' ne sera plus couplé avec l'affichage publicitaire.

Le financement du nouveau service Vélib' sera donc assuré par les collectivités et EPCI adhérent à la compétence optionnelle dans les conditions définies ci-dessus. Le financement des membres qui adhèrent à cette compétence est déterminé sur la base du nombre de stations ouvertes et/ou de vélos mis en location de manière à couvrir ce « reste à charge » assorti des frais de gestion administrative de ladite compétence. Néanmoins, pour l'année 2017, l'ensemble des coûts de fonctionnement du syndicat seront entièrement portés par la Ville de Paris.

Des discussions sont en cours pour définir le plan de financement du dispositif afin de réduire le coût supporté par les communes adhérentes.

Eléments de calendrier

La ville de Paris et le syndicat doivent recevoir les offres finales des candidats d'ici début 2017. L'objectif est de pouvoir notifier le nouveau marché vers la mi-mars 2017. Ainsi, il est demandé aux collectivités adhérentes au syndicat d'études de se prononcer sur leur souhait d'adhérer au syndicat de gestion avant mars 2017.

A partir d'avril 2017, le prestataire retenu devra mettre en place le nouveau service pour une mise en service dès le 1^{er} janvier 2018.

Afin de s'inscrire dans le nouveau dispositif Vélib' et de poursuivre la mise à disposition de vélos en libre-service sur la ville du Kremlin-Bicêtre, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le transfert de la compétence « location de vélos en libre-service » au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ainsi que d'adhérer à sa compétence optionnelle « Vélib' ».

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ibrahima TRAORE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-2 et suivants ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-16 ;

Vu la délibération n° 2016-029 du conseil municipal du 18 février 2016 concernant l'adhésion de la ville du Kremlin-Bicêtre au syndicat d'études Vélib' Métropole ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole adoptés le 14 novembre 2016 ;

Considérant que le périmètre de compétence du Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole comprend le territoire des communes et EPCI compris dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE ;

Considérant que le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre est inclus dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE ;

Considérant que la commune du Kremlin-Bicêtre a conservé sa compétence pour organiser un service public de location de vélos ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'offrir sur son territoire un service public de vélos en libre-service en optant pour la compétence Vélib' du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;

Considérant que la commune doit adhérer au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour s'inscrire dans le nouveau dispositif Vélib',

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

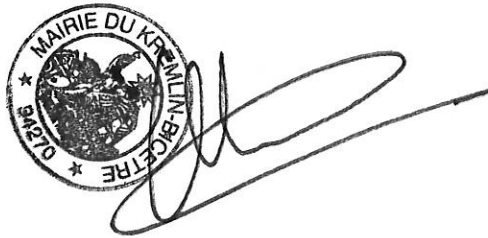
Article 1 D'adhérer au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

Article 2 De transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole,

- Article 3** D'adopter le principe d'adhésion de la commune du Kremlin-Bicêtre à la compétence optionnelle « Velib' »,
- Article 4** De mandater Monsieur le Maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-007

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2017

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le **26 janvier à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2017

Madame Geneviève EL MALKI expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Pour l'année 2017, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention 2016	Montant de la subvention 2017
6574	025	Union française des anciens combattants	2800 €	2 800 €
6574	025	SOS Enfants	1 000 €	1 000 €
6574	025	Accueil Fraternel 94	1 000 €	1 000 €
6574	025	Secours Catholique	850 €	850 €
6574	025	COMEDE	700 €	700 €
6574	025	Vie, fête et rencontre	450 €	450 €
6574	025	Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH)	450 €	450 €
6574	025	Fraternité Africaine	400 €	400 €
6574	025	Entrez sans frapper	400 €	400 €
6574	025	Avant que ça commence	300 €	300 €
6574	025	Croix-Rouge française	300 €	300 €
6574	025	Kremlimpro	250 €	250 €
6574	025	Stop à l'alcool	200 €	250 €
6574	025	Fraternité Boganda	150 €	250 €
6574	025	Association franco-berbère du Kremlin-Bicêtre	150 €	250 €
6574	025	France Alzheimer Val de Marne	250 €	250 €
6574	025	Flamboyant	200 €	250 €
6574	025	Atelier des Arts	150 €	250 €
6574	025	To mix or not	150 €	250 €
6574	025	Ligue des Droits de l'Homme	200 €	200 €
6574	025	Rafamiray	200 €	200 €
6574	025	Génération Masoala Madagascar	150 €	200 €
6574	025	ADEMAM	150 €	200 €
6574	025	Swingy Dance	150 €	200 €
3574	025	Percugaga	Pas de dossier	200 €

6574	025	Association culturelle franco-portugaise du Kremlin-Bicêtre	Pas de dossier	200 €
6574	025	Artkane	Pas de dossier	200 €
6574	025	La Grange aux Queulx	200 €	200 €
6574	025	Kbaret Folie's	200 €	200 €
6574	025	Unatrans	200 €	200 €
6574	025	Association des paralysés de France	150 €	200 €
6574	025	ACSED	150 €	200 €
6574	025	Karaïb West Indies	150 €	200 €
6574	025	L'Arbre Sec	150 €	200 €
6574	025	6 ^{ème} quartier du Prêcheur	Pas de dossier	150 €
6574	025	Compagnie Ici-là	Pas de dossier	150 €
6574	025	Cultures du cœur	150 €	200€

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Geneviève EL MALKI,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article Unique D'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2017 :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention 2016	Montant de la subvention 2017
6574	025	Union française des anciens combattants	2800 €	2 800 €
6574	025	SOS Enfants	1 000 €	1 000 €
6574	025	Accueil Fraternel 94	1 000 €	1 000 €
6574	025	Secours Catholique	850 €	850 €
6574	025	COMEDE	700 €	700 €
6574	025	Vie, fête et rencontre	450 €	450 €
6574	025	Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH)	450 €	450 €
6574	025	Fraternité Africaine	400 €	400 €
6574	025	Entrez sans frapper	400 €	400 €
6574	025	Avant que ça commence	300 €	300 €
6574	025	Croix-Rouge française	300 €	300 €

6574	025	Kremlimpro	250 €	250 €
6574	025	Stop à l'alcool	200 €	250 €
6574	025	Fraternité Boganda	150 €	250 €
6574	025	Association franco-berbère du Kremlin-Bicêtre	150 €	250 €
6574	025	France Alzheimer Val de Marne	250 €	250 €
6574	025	Flamboyant	200 €	250 €
6574	025	Atelier des Arts	150 €	250 €
6574	025	To mix or not	150 €	250 €
6574	025	Ligue des Droits de l'Homme	200 €	200 €
6574	025	Rafamiray	200 €	200 €
6574	025	Génération Masoala Madagascar	150 €	200 €
6574	025	ADEMAM	150 €	200 €
6574	025	Swingy Dance	150 €	200 €
3574	025	Percugaga	Pas de dossier	200 €
6574	025	Association culturelle franco-portugaise du Kremlin-Bicêtre	Pas de dossier	200 €
6574	025	Artkane	Pas de dossier	200 €
6574	025	La Grange aux Queulx	200 €	200 €
6574	025	Kbaret Folie's	200 €	200 €
6574	025	Unatrans	200 €	200 €
6574	025	Association des paralysés de France	150 €	200 €
6574	025	ACSED	150 €	200 €
6574	025	Karaïb West Indies	150 €	200 €
6574	025	L'Arbre Sec	150 €	200 €
6574	025	6 ^{ème} quartier du Prêcheur	Pas de dossier	150 €
6574	025	Compagnie Ici-là	Pas de dossier	150 €
6574	025	Cultures du cœur	150 €	200 €

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-008

ACQUISITION D'ŒUVRES REALISEES PAR DES ARTISTES KREMLINOIS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ACQUISITION D'ŒUVRES REALISEES PAR DES ARTISTES KREMLINOIS

Monsieur Didier ROUSSEL expose au conseil,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville du Kremlin-Bicêtre souhaite entreprendre la constitution d'un fonds d'œuvres d'art contemporain à compter de l'année 2017.

A l'occasion de la 9^{ème} édition de la manifestation « Journées Portes des ateliers d'artistes » des 15 et 16 octobre 2016, le foisonnement et la qualité des œuvres présentées par les artistes plasticiens de la Ville ont été remarqués et appréciés par les nombreux visiteurs des ateliers et lieux d'expositions, comme chaque année. La grande qualité des œuvres des artistes kremlinois incite la municipalité à intensifier sa démarche en direction des arts plastiques.

Les objectifs de ces acquisitions en vue de la constitution d'un fonds d'art contemporain sont divers. Dans un premier temps, la ville souhaite soutenir et valoriser l'œuvre des artistes plasticiens kremlinois. Elle s'attache également, dans la continuité des actions déjà réalisées précédemment, à démocratiser l'accès à la culture, en donnant la possibilité aux divers publics kremlinois de découvrir les nombreux talents des artistes plasticiens et de se familiariser avec l'art contemporain et leurs créateurs.

Les œuvres proposées lors de cette acquisition appartiennent à divers domaines d'expression artistique, l'objectif est d'opter d'ores et déjà pour une certaine diversité et de proposer une approche multiple et variée des arts plastiques contemporains.

Ci-dessous la présentation des œuvres proposées à l'acquisition :

Peinture :

Dragana Pajovic est une artiste qui explore les couleurs et la matière de la peinture. Elle a réalisé notamment en 2016 un tableau représentant le drapeau tricolore avec un travail sur la profondeur de la peinture. En explorant de plus près cette œuvre on peut découvrir un visage, des yeux...

Titre : **"Je suis Paris"**

Composition : peinture sur toile / Dimensions : 60x50cm / Prix : 570 €

Sculpture :

Lamy Tcha est un artiste explore le dialogue entre lui et la matière. Il travaille conjointement sur l'équilibre et sur la légèreté. Ses œuvres retranscrivent des rapports de force, d'harmonie, d'équilibre ou de déséquilibre entre l'homme et la nature.

Titre : **Trapézistes (œuvre unique)**

Composition : résine et bronze / Dimensions : 80x40x80 cm/ Prix : 3 000€

Dessin / peinture :

Philippe Soulas, dessinateur de presse généreux a mis son talent au service d'une presse non-conformiste durant de longues années.

A travers ses œuvres, la force du trait l'emporte sur le mot, des dessins où l'humour est toujours mêlé à une grande sensibilité et où la pertinence dans l'impertinence l'emporte sur une bienséance bien-pensante. Il a depuis un certain temps diversifié ses activités artistiques, outre le dessin, il pratique maintenant la sculpture et la peinture.

Titres : **Liberté / Egalité / Fraternité** Composition : 3 peintures sur bois chantourné

Hauteur : 20 cm environ / Prix global pour les trois œuvres : 450 €.

Photographie :

Helder Vinagre photographie les lieux, la vie urbaine, en flânant tôt le matin et en captant la lumière et l'éveil des paysages. Grâce à ses observations et à son choix de réaliser des poses longues, il met en scène d'une manière toute particulière certains lieux symboliques de la ville et notamment ceux du Kremlin-Bicêtre présentés dans ce choix.

Il a répondu à la proposition faite par la municipalité, en annonçant qu'il soutenait la démarche de création d'un fonds artistique et il souhaite offrir ces trois photographies à la ville.

Titres : **Parc Pinel / Place du Combattant / Place de la République**

Photographies en Noir & Blanc / Dimensions : 33cm x 48.3cm / Tirages sur papier EFI 1260 semi-mat de 250g/m² avec certificat d'authenticité et un tirage limité à 30 exemplaires

Par ces acquisitions, la ville réaffirme son implication dans le soutien à la création et à la culture et reconnaît le talent des artistes plasticiens kremlinois.

Ces œuvres seront exposées dans des équipements municipaux fréquentés afin qu'un large public puisse les découvrir.

Je vous demande de bien vouloir accepter ces acquisitions.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier ROUSSEL,

Vu les articles L. 1 et L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L. 122-1 à L. 122-12 du Code de la Propriété Intellectuelle

Vu le Code Civil,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'acquérir les œuvres suivantes :

Je suis Paris de Dragana Pajovic, peinture sur toile, 60cm x 50cm, auprès de l'artiste au prix de 570 € nets (incluant les droits patrimoniaux),

Trapézistes de Lamy Tcha, sculpture en résine et bronze, 80x40x80 cm auprès de l'artiste au prix de 3 000€ TTC (incluant les droits patrimoniaux),

Liberté / Egalité / Fraternité de Philippe Soulas, trois peintures sur bois chantourné, d'une hauteur de 20 cm auprès de l'artiste au prix global pour les trois œuvres de 450 € nets (incluant les droits patrimoniaux),
Et

Parc Pinel / Place du Combattant / Place de la République d'Helder Vinagre, trois photographies en Noir & Blanc de 33cmx48.3cm (Tirages sur papier EFI 1260 semi-mat de 250g/m²) offertes gracieusement par l'artiste à la Ville, en réglant les droits patrimoniaux de 1€ par œuvre, soit au total la somme de 3€.

Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à procéder à l'acquisition de ces œuvres avec chacun des artistes, et à signer tous documents s'y afférents.

Article 3 La dépense de 4 023 € sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 2161 «œuvres et objets d'arts», fonction 33 « action culturelle ».

Article 4 Ces acquisitions entrent dans le patrimoine de la ville.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-009

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PLAQUETTES DE TIMBRES DU 120^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PLAQUETTES DE TIMBRES DU 120^{EME}
ANNIVERSAIRE DE LA VILLE**

Madame Paule MATHONNAT expose au conseil,

A l'occasion du 120ème anniversaire du Kremlin-Bicêtre le 14 décembre 2016, la Ville a souhaité réaliser un souvenir philatélique de cet événement. Sous la conduite d'une artiste graveuse, Rosalie Bich N'Guyen, des ateliers de gravure ont été proposés au public des Estivales Kremlinoises afin de dessiner l'image d'un timbre souvenir, et ont abouti à la réalisation de plusieurs petites gravures.

L'une d'entre elles a été retravaillée par l'artiste et a donné lieu à une gravure de timbre, dont 120 exemplaires (30 plaquettes de 4 timbres sous rabat personnalisé) ont été commandés par la Ville auprès du site « *Mon timbre personnalisé* » de La Poste, pour un coût global au tarif 2016 de 178 € (5,93 € par plaquette), la valeur faciale d'un timbre étant celle d'un envoi prioritaire de moins de 20 grammes utilisable de façon pérenne.

Par ailleurs, la demande formulée par la Ville auprès du service « Clients Entreprises » de la Poste que ces timbres soient mis en vente au bureau de poste du Kremlin-Bicêtre, n'a pu aboutir.

Aussi il a été décidé d'une mise en vente directe par la Ville des plaquettes de 4 timbres au prix de 6€ TTC par plaquette. Le prix d'achat des timbres personnalisés ayant légèrement augmenté au 1^{er} janvier 2017, il sera plus avantageux pour une éventuelle nouvelle commande, d'opter pour la formule de planche de 10 timbres, au prix de 12€ par planche.

Je vous remercie de bien vouloir approuver la fixation du prix de vente de ces plaquettes de timbres.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule MATHONNAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. HASSANI),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 De fixer le tarif de vente d'un carnet de 4 timbres à 6€ TTC à compter du 1^{er} février 2017 (30 carnets de 4 timbres créés lors du 120ème anniversaire de la Ville et déjà commandés)

Article 2 De fixer le tarif d'une planche de 10 timbres à 12€ TTC à compter du 1^{er} février 2017 (dans le cas d'une commande supplémentaire, après écoulement des stocks des carnets de 4 timbres).

Article 3 Que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2017

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-010

CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL
M. PETIT par M. PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M. GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0

Madame Rose ALESSANDRINI expose au conseil,

En octobre 2013, le Conseil Départemental a renouvelé la charte de partenariat avec la Fédération des centres sociaux du Val de Marne ainsi que la convention cadre déclinée avec l'ensemble des centres sociaux val de marnais qui répondent à ses critères.

Cette charte exprime la volonté commune de construire de nouveaux modes de coopération pour la prévention et la lutte contre les exclusions, le soutien à la citoyenneté et la promotion du développement social local.

Cette convention cadre s'applique aux centres sociaux agréés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et aux adhérents de la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val de Marne.

Elle vise à permettre d'engager, avec l'ensemble des partenaires, des concertations locales et à donner les moyens de pérenniser le projet social porté par le centre social en favorisant une complémentarité d'intervention.

Dans ce contexte, le conseil Départemental et le centre social Germaine Tillion ont défini les axes de travail suivants :

- Soutenir les actions du centre social en renforçant la dynamique participative et l'implication des habitants, en développant la fonction du centre en tant que relais, lieu d'expression et d'animations des questions et des actions liées à la fonction parentale,
- Systématiser les modes de collaboration avec notamment les équipes territorialisées de l'administration départementale et les autres acteurs départementaux du territoire.

Considérant que le centre social Germaine TILLION répond aux critères d'éligibilité, le Conseil Départemental, au cours de sa séance du 03 octobre 2016, a décidé de renouveler ce partenariat sur une période d'une année et d'attribuer au centre social du Kremlin-Bicêtre une subvention globale de 11 500 €.

Je vous demande donc d'approuver les termes de cette convention cadre pluriannuelle qui lie la ville et le Conseil Départemental.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2016-14-17 de la commission permanente du Conseil Départemental du 03 octobre 2016;

Vu le projet de convention cadre pluriannuelle entre le Conseil Départemental et la Ville, annexé au projet de délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

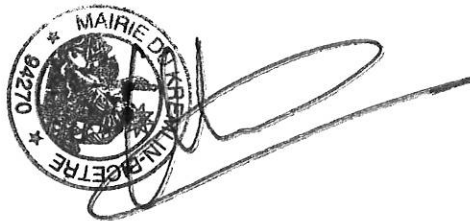
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'approuver les termes de la convention cadre pluriannuelle entre le Conseil Départemental et la ville relative au versement d'une subvention annuelle s'élevant à 11 500 € pour le fonctionnement du centre social Germaine TILLION.
- Article 2** D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-011

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'OFFRES DE SERVICE DE PROXIMITE DE LA CAF DU VAL DE MARNE AVEC LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL
M. PETIT par M. PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M. GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**CONVENTION DE MISE EN PLACE D'OFFRES DE SERVICE DE PROXIMITE DE
LA CAF DU VAL DE MARNE AVEC LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE**

Madame Rose ALESSANDRINI expose au conseil,

L'accès aux services publics est un enjeu majeur de cohésion sociale et territoriale et relève aujourd'hui de plusieurs canaux conjoints et complémentaires : internet, téléphone, accueil physique...

La mise en œuvre du Schéma d'Action Sociale concomitamment à la démarche de certification Iso 9001 (simplification des démarches et d'accès aux services, réactivité et efficacité des services d'accueil aux sollicitations des usagers, traitement équitable des demandes), a conduit au recensement de différentes problématiques et à concevoir des réponses adaptées permettant de lutter contre le non recours aux droits et services (permanences itinérantes, espaces de convivialité...) mais également d'engager de nouveaux partenariats avec les acteurs de proximité (médiation sociale...)

Le conseil d'administration de la CAF, quant à lui, a redéfini sa politique d'accueil en l'articulant autour de la notion d'accessibilité aux services englobant ainsi l'ensemble des canaux de la relation de service disponibles (accueils physiques, téléphoniques, courriels et utilisation du caf.fr).

Ainsi, de nombreuses démarches peuvent désormais être effectuées sur le site caf.fr, canal qui facilite l'accès des allocataires aux services de la CAF : consultations d'informations générales sur les prestations, consultation de la rubrique « mon compte », réalisation de démarches en ligne (demande de prestations, mise à jour de dossier), retrait d'attestations...

Afin d'accompagner les allocataires, en particulier les plus fragiles, dans l'utilisation des outils numériques et promouvoir un accès aux services de la CAF ainsi qu'une réponse de qualité aux situations rencontrées par les usagers, la CAF propose à la ville de :

- Déployer des espaces numériques « caf.fr » pour faciliter les démarches en ligne au CCAS, au centre social Germaine Tillion et à moyen terme dans le cadre de permanences d'accès aux droits itinérantes,
- Substituer l'accueil prestations Caf par un accueil sur rendez-vous des travailleurs sociaux pour accompagner les familles les plus fragilisées en lien avec les services de proximité du CCAS.
- Mettre en œuvre des actions collectives sociales avec les services de la ville, en fonction des besoins.

Il est proposé de mettre en place ce partenariat progressivement dès février 2017.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention de mise en place d'offres de service de proximité de la CAF du Val de Marne avec la commune du Kremlin-Bicêtre.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise en place d'offres de service de proximité de la CAF du Val de Marne avec la commune du Kremlin-Bicêtre, annexé au projet de délibération

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'approuver la convention de mise en place d'offres de service de proximité de la CAF du Val de Marne avec la commune du Kremlin-Bicêtre
- Article 2** D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de mise en place d'offres de service de proximité entre la CAF du Val de Marne et la commune du Kremlin-Bicêtre ainsi que tout document en découlant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-012

**APPROBATION DE LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT RELATIVE
A LA PRESTATION DE
SERVICE « RELAIS
ASSISTANTES
MATERNELLES »**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL
M. PETIT par M. PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M. GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES »**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0**

Madame Ghislaine BASSEZ expose au conseil,

Le conseil municipal, en sa séance du 18 décembre 2012, avait approuvé une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à la Prestation de Service pour le Relais Assistantes maternelles pour une période de 4 ans (soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2016).

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et le cas échéant des professionnels de la garde d'enfant à domicile.

Il a deux missions principales :

- Informer parents et professionnels de la petite enfance
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles

Après avoir effectué le bilan de l'ancien contrat, de nouveaux objectifs ont été définis pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2019 :

- Améliorer l'information et l'accompagnement des familles dans l'obtention d'un mode d'accueil au RAM, lieu unique d'accueil de la Petite Enfance.
- Développer la professionnalisation de l'accueil à domicile
- Intégrer les gardes d'enfants à domicile au sein des accueils jeux

Au regard de ces nouveaux objectifs, la commission d'Action Sociale de la CAF du Val de Marne a décidé, lors de sa séance du 15 Septembre 2016, d'émettre un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du RAM du 01/07/2016 au 31/12/2019.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles ».

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghislaine BASSEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la CAF du 15 septembre 2016,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles »,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles »

Article 2 D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-013

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT A « ACCOMPAGNER LES PROBLEMATIQUES TERRITORIALES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL »

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL
M. PETIT par M. PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M. GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT A « ACCOMPAGNER
LES PROBLEMATIQUES TERRITORIALES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES
D'ACCUEIL »**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0

Madame Ghislaine BASSEZ expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre est particulièrement sensible au bien-être de tous sur son territoire et à la participation de chacun à la vie de la cité. C'est pourquoi, elle a élaboré en 2013 une Charte du Handicap. Plus qu'une simple déclaration de principes, elle vise à promouvoir l'intégration dans la ville de toutes les personnes en situation de handicap (mental, moteur, psychique, auditif, visuel) ainsi que des personnes à mobilité réduite en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les différents partenaires intervenant dans ce champ.

Le travail de prévention mené dans les structures du secteur de la Petite enfance depuis plusieurs années, permet d'accueillir de plus en plus d'enfants porteurs de handicaps, de troubles de comportement ou pathologies particulières nécessitant un accompagnement individualisé.

Ainsi, une nouvelle fiche action inscrite dans le contrat enfance jeunesse 2015-2018 a porté sur la formalisation de 3 places pour les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique à la crèche Dolto. Pour mener à bien ce projet, des moyens humains ont été sollicités avec la création d'un poste de psychomotricien.

Afin de financer ce poste, la ville a répondu à un appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales visant à « Renforcer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant ».

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'action sociale de la Caf du Val de Marne en date du 20 octobre 2016 dans la cadre de l'expérimentation relative à la mise en œuvre de projets visant à « accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil ».

Ainsi, la présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention d'un montant de 25 000 euros.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la mise en œuvre de projets visant à « accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil ».

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghislaine BASSEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à projet de la CAF visant à « Renforcer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant »

Vu la décision de la commission d'action sociale de la CAF du 20 octobre 2016,

Vu la charte du Handicap élaboré par la ville en 2013,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement relative à la mise en œuvre de projets visant à « accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil » annexé au projet de délibération,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

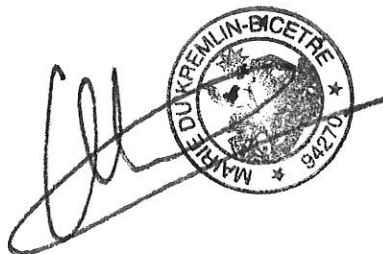
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la mise en œuvre de projets visant à « accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil »
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE" around the top and "94270" at the bottom, with a small emblem in the center.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-014

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
MINISTERE DE
L'INTERIEUR AU TITRE DE
LA RESERVE
PARLEMENTAIRE DU
DEPUTE JEAN-LUC
LAURENT POUR LE
DEPLOIEMENT DES 3EME
ET 4EME PHASES D'UN
SYSTEME DE VIDEO
PROTECTION SUR VOIE
PUBLIQUE AU
KREMLIN-BICETRE**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL
M. PETIT par M. PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M. GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE JEAN-LUC LAURENT POUR LE DEPLOIEMENT DES 3EME ET 4EME PHASES D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR VOIE PUBLIQUE AU KREMLIN-BICETRE

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0**

Monsieur Estéban PIARD expose au conseil,

La sécurité est l'un des droits fondamentaux du citoyen, c'est aussi un facteur essentiel de la cohésion sociale et de la qualité de vie de la population.

C'est dans cet état d'esprit que chaque année, la Ville réunit le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) présidé par le Maire : il donne ainsi l'occasion aux différents acteurs le composant (Police, Justice, Education nationale, RATP, Associations de locataires, etc.) de prendre connaissance des mesures prises pour lutter contre la délinquance. Au cours des dernières sessions, le Maire a annoncé le déploiement d'un système de vidéo protection par phases, sur 3 ans (2015, 2016 et 2017) à des endroits stratégiques de la ville dont l'implantation se fera en lien avec les services de la Police Nationale. Seront notamment visés les grandes artères, le centre-ville où se concentrent les commerces et certains lieux qui concentrent un fort afflux d'usagers.

La première phase de déploiement de ce système de vidéo protection sur voie publique a été mise en place au cours du deuxième semestre 2015 sur l'avenue de Fontainebleau et la deuxième phase a été finalisée en décembre 2016, sur l'avenue Eugène Thomas, la rue de Verdun et l'avenue Charles Gide.

Une somme de 700 000 euros a été allouée, lors du vote du budget communal 2017, pour la réalisation des 3^{ème} et 4^{ème} phases du déploiement de la vidéo protection sur voie publique, conformément au plan pluriannuel d'investissement initial.

Afin de compléter le plan de financement en recettes des troisièmes et quatrièmes phases de cette opération, programmées au cours de l'année 2017, la Ville a la possibilité de solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Luc LAURENT, Député de la circonscription.

Aussi, je vous propose de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention en sollicitant le montant maximum de 50 000 euros.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ville a fait le choix de s'équiper d'un dispositif de vidéo protection sur voie publique et qu'elle entend le développer pour renforcer la sécurisation des Kremlinois ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention pour les troisièmes et quatrièmes phases de ce projet dans le cadre de la réserve parlementaire du Député Jean-Luc LAURENT

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. HASSANI),

_____ DECIDE _____

- Article 1** De solliciter une subvention d'un montant de 50 000 euros, au titre de la réserve parlementaire du Député Jean-Luc LAURENT, pour le déploiement des troisièmes et quatrièmes phases de la vidéo-protection.
- Article 2** D'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-015

**ANNULE ET REMPLACE :
DELIBERATION N°2016-
043 NOUVELLES
MODALITES DE LA TAXE
DE SEJOUR**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le **26 janvier à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ANNULE ET REMPLACE : DELIBERATION N°2016-043 NOUVELLES
MODALITES DE LA TAXE DE SEJOUR**

Monsieur Estéban PIARD expose au conseil,

La ville du Kremlin-Bicêtre qui réalise des actions de promotion en faveur du tourisme, a instauré depuis le 1^{er} janvier 2011 une taxe de séjour.

L'article 86 de la loi de finances rectificative pour 2016 prévoit des ajustements des dispositions relatives à la taxe de séjour. Ils sont relatifs au calendrier de délibération et à l'actualisation des tarifs. Les tarifs doivent être en conformité avec la grille tarifaire publiée dans l'article L2333-30 du CGCT. Il convient donc d'indiquer toutes les natures et catégories d'hébergement, y compris les natures d'hébergements n'existant pas sur la commune, comme les palaces, ports, terrains de camping ou villages de vacances.

Par commodité pour les redevables, la délibération que je vous demande d'approuver reprend l'intégralité des dispositions régissant cette taxe sur la ville du Kremlin-Bicêtre.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu la loi de finances pour 2016 du 30 décembre 2016,

Vu les articles L. 2333-26 à L. 2333-47, L. 3333.2 et L. 5211-21 - articles R. 2333-43 à R. 2333-58 et R. 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.133-7 L. 311-6, L. 321-1, L323-1, L. 324-1 à L. 325-1, L. 332-1 L. 342-5 – R. 133-32, R. 133-37 du Code du tourisme,

Vu la délibération n°2010-033 du 24 juin 2010,

Vu la délibération n°2014-117 du 16 décembre 2014,

Vu la délibération n°2015-080 du 26 novembre 2015,

Vu la délibération n°2016-043 du 31 mars 2016,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et une abstention (M.REISSER),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 1 Que les tarifs par personne et par nuitée applicables depuis le 1^{er} février 2017 sont fixés comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de	0,75 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,75 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Article 2 Sont exonérés de taxe :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

Article 3 Que la taxe est perçue sur toute l'année.

Article 4 Que les versements auprès du receveur municipal des sommes directement perçues par les logeurs sont effectués aux dates suivantes :

- Le 15 avril pour les encaissements du 1^{er} trimestre,
- Le 15 juillet pour les encaissements du 2^{ème} trimestre,
- Le 15 octobre pour les encaissements du 3^{ème} trimestre,
- Le 15 janvier pour les encaissements du 4^{ème} trimestre.

Les versements sont effectués spontanément aux dates précisées et sont justifiés par un état récapitulatif certifié par le logeur, précisant, outre le nom de l'établissement procédant au règlement, la période concernée, le nombre de nuitées et le montant unitaire de la taxe de séjour appliquée.

Article 5 Qu'à défaut de déclaration, une procédure de taxation d'office sera mise en œuvre après avoir mis en demeure le redevable défaillant de régulariser sa situation dans le délai de trente jours suivant la notification de la mise en demeure. A défaut de régularisation, un avis de taxation d'office sera adressé à l'intéressé.

Article 6 Que tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,75 % par mois de retard.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-016

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS A
DIVERSES ASSOCIATIONS
ET ETABLISSEMENTS
PUBLICS COMMUNAUX -
ANNEE 2017**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL
M. PETIT par M. PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M. GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - ANNEE 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0**

Monsieur Estéban PIARD expose au conseil,

Le budget prévoit un montant global de crédits destinés aux subventions. La liste des organismes qui en bénéficient est déterminée dans une délibération spécifique, permettant l'engagement juridique de ces crédits.

Pour l'année 2017, je vous propose d'attribuer, en complément des premiers versements prévus dans la délibération n° 2016-120 du 15 décembre 2016, les subventions suivantes, en vous rappelant, conformément à la réglementation, qu'une convention a été signée entre la ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 € (article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000):

Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
520	CCAS - Action Sociale et Aides Ménagères	Droit public	194 337 €
520	CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetière	Droit public	13 333 €
020	Comité de gestion des Œuvres Sociales du personnel de la Commune du Kremlin-Bicêtre	Association	68 336 €
025	Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits	Association	7 867 €
64	Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	Association	43 333 €
72	Subvention permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) local OPAH	Association	1 757 €
90	Mission Locale Intercommunale du Nord-Ouest du Val-de-Marne (INNOVAM)	Association	43 333 €
	TOTAL		372 296 €

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le budget primitif 2017,

Vu la délibération N°2016-120 du 15 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique De voter l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
520	CCAS - Action Sociale et Aides Ménagères	Droit public	194 337 €
520	CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetière	Droit public	13 333 €
020	Comité de gestion des Œuvres Sociales du personnel de la Commune du Kremlin-Bicêtre	Association	68 336 €
025	Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits	Association	7 867 €
64	Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	Association	43 333 €
72	Subvention permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) local OPAH	Association	1 757 €
90	Mission Locale Intercommunale du Nord-Ouest du Val-de-Marne (INNOVAM)	Association	43 333 €
	TOTAL		372 296 €

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-017

**AUTORISATION DE
SORTIE DE L'INVENTAIRE
DE DEUX BALAYEUSES
EGHOLM ET D'UNE
BALAYEUSE AZZURA**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26
Représentés..... 9
Absent..... 0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DE DEUX BALAYEUSES
EGHOLM ET D'UNE BALAYEUSE AZZURA**

Monsieur Estéban PIARD expose au conseil,

La ville renouvelle sa flotte dédiée à la propreté de la ville en investissant dans de nouveaux équipements qui permettront d'améliorer la performance du service. Concomitamment à ces nouveaux investissements, la ville sort de son inventaire les véhicules vétustes et non fiables.

La ville dispose actuellement de deux balayeuses de trottoir Egholm, achetées en 2006, qui sont désormais vétustes.

Il est proposé de sortir de l'inventaire de la ville ces deux balayeuses qui peuvent être vendues pour 1 000 € les deux à la société AUBE DELTA SERVICES sise au Mesnil la Comtesse (10700).

De plus la balayeuse Azura doit également être sortie de l'inventaire car elle connaît de plus en plus de pannes et manque de fiabilité.

La société SAMPTI, ZA La Glèbe, Savignac, à Villefranche de Rouergue 12200 se porte acquéreur pour la somme de 10 000 euros. Le véhicule est vendu dans l'état.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire de ces trois véhicules.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la vétusté et l'absence de fiabilité des véhicules Elghom et balayeuse Azura

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article 1 : D'autoriser la vente de balayeuse Azura

Article 2 : De sortir ce véhicule de l'inventaire de la ville à l'issue de la cession.

Article 3 : D'autoriser la vente des deux balayeuses Egholm.

Article 4 : De sortir ces véhicules de l'inventaire de la ville à l'issue de leur cession.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.M. NICOLLE', written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DU KREMLINGEN-BICETRE' around the perimeter, with the number '14270' at the top.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-018

RESSOURCES HUMAINES – ELARGISSEMENT DU PLAN DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE 2016/2018

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**
Représentés..... **9**
Absent..... **0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RESSOURCES HUMAINES – ELARGISSEMENT DU PLAN DE RESORPTION DE
L'EMPLOI PRECAIRE 2016/2018**

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 avait mis en place des dispositifs de résorption de l'emploi précaire qui ont permis :

- la transformation de plein droit des contrats à durée déterminée en cours (CDD) en contrats à durée indéterminée (CDI), au 13 mars 2012, date de promulgation de la loi, pour les agents non titulaires qui remplissaient certaines conditions édictées aux articles 21 et 41 (voie de la Cdisation) ;
- la titularisation pour les agents en CDD ou en CDI, sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions et satisfassent à des sélections professionnelles (voie d'accès à la titularisation destinée à valoriser les acquis professionnels).

Ce deuxième dispositif dérogatoire d'accès aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux était limité dans le temps, pour une durée de 4 ans, à compter de la date de publication de la loi, soit jusqu'en mars 2016.

Par ailleurs, il appartenait à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2013, vous aviez approuvé le Programme pluriannuel d'accès à l'Emploi Titulaire (PAET) 2013/2016.

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 élargissent ce dispositif d'intégration en prolongeant de deux ans sa durée d'application et les conditions d'éligibilité, soit jusqu'en 2018.

Dorénavant sont concernés par l'accès à la titularisation, sous réserve de passer les sélections professionnelles, les agents contractuels justifiant :

- Soit d'un CDI à la date du 31/03/2013,
- Soit d'un CDD avec une ancienneté au moins égale à 4 années en équivalent temps plein accomplies au cours des 6 années précédant la date du 31 mars 2013,
- Soit un CDD avec une ancienneté au moins égale à 4 années en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel ils postulent dont au moins deux années accomplies entre le 31/03/2009 et le 31/03/2013, soit un recrutement effectué au plus tard le 31 mars 2011.

Ainsi, et en vertu de ces nouvelles dispositions, l'autorité territoriale a présenté au comité technique :

-un bilan sur la mise en œuvre du précédent programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
-un bilan de la transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, en application des articles 21 et 41 de la loi n°2012-347,
-un bilan d'accès aux cadres d'emplois de catégorie C par voie de recrutement réservé sans concours,
-un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période 2016-2018. Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences :

- * les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
- * le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le décret d'application stipule également que ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis, comme le dispositif initial, à l'approbation de l'organe délibérant.

C'est pourquoi, après étude des possibilités offertes par la collectivité, il vous est proposé d'approuver ledit programme, joint en annexe, qui prévoit l'ouverture de deux postes sur l'année 2017 afin de permettre l'intégration par la voie des sélections professionnelles des agents contractuels remplissant les conditions d'accès.

Les sélections professionnelles peuvent être organisées par chaque collectivité ou confiées par voie de convention au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) d'affiliation. La ville de Kremlin-Bicêtre souhaite privilégier la deuxième solution.

Ces sélections professionnelles sont effectuées par une commission d'évaluation professionnelle qui procède à l'audition des agents candidats et se prononce sur leur aptitude à exercer leurs missions.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 3 et son article 88,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 élargissant le dispositif d'intégration en prolongeant de deux ans sa durée d'application et de conditions d'éligibilité,

Vu la séance du Comité Technique,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article 1 D'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire tel que défini en annexe de la présente délibération.

Article 2 D'approuver le principe de conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour l'organisation de commissions d'évaluation professionnelle.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 janvier 2017

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2017-019

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **29**
Représentés..... **6**
Absent..... **0**

Le 26 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 janvier 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.ROUSSEL
M. PETIT par M.PIARD
M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO
Mme AMOURA par M.GIRIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme BOUCHER par M.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme LATEB

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Il vous est proposé ce jour une modification du tableau des effectifs afin de permettre de nommer des agents ayant bénéficié de promotion interne et de réussite aux concours et d'effectuer les recrutements sur les grades correspondants aux personnes recrutées. Pour ce faire, il convient de procéder à des transformations de postes existants.

Il s'agit de transformer :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 2 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'infirmière en soins généraux hors classe en 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale

Le travail de prévention mené dans les structures Petite enfance depuis plusieurs années permet d'accueillir de plus en plus d'enfants porteurs de handicaps, de troubles de comportement ou pathologies particulières nécessitant un accompagnement individualisé. Ainsi une nouvelle fiche action a été inscrite dans le contrat enfance jeunesse 2015-2018 portant sur la formalisation de 3 places pour les enfants porteurs de handicap à la crèche Dolto.

Pour assurer cette mission transversale, il convient de créer :

- 1 poste de psychomotricien

Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particuliers des infirmiers de soins généraux ;

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies aux articles suivants.

Article 2 De créer les postes suivants :

- 2 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale
- 1 poste de psychomotricien

Article 3 De supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 poste d'infirmière en soins généraux hors classe

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

